



Renseignements de droit d'héritage

Par **françoise40**, le **05/04/2011** à **16:12**

Bonjour,

je viens à simple titre de renseignements,j'ai appris le décès de mon père,il est décédé il ya deux ans.

il était marié avec ma mère,mais elle et moi sommes en froid depuis des années

voici ma question

est ce normal que je n'ai été contacté pour aucun papier,ni notaire

cordialement

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **21:46**

ça dépend de leur régime matrimonial. En communauté universelle avec clause d'attribution intégrale c'est normal.

Dans les autres cas, puisque vous ne vous êtes pas manifesté, que vous n'avez pas accepté la succession, c'est normal aussi. Il ne vous reste plus qu'à vous manifester